

epd square .



Déclaration Environnementale de Produit

DEP moyenne

Conformément à l'ISO 14025:2006 et à l'EN 15804:2012+A2:2019/AC:2021

Floorliner™ vapor & Floorliner™ basic

Fritz Landolt AG



Programme

EPD Square | www.epdsquare.com

Opérateur de programme

EPD Square, s.r.o.

N° d'enregistrement

SQ 00-056

Date d'édition

27.01.2026

Date de validité

26.01.2031

Informations Générales

Produits de référence

Floorliner™ vapor & Floorliner™ basic

Opérateur de programme

EPD Square, s.r.o.

Lermontovova 3, 811 05 Bratislava, Slovaquie

Email: info@epdsquare.com

N° d'enregistrement

SQ 00-056

Date d'édition

27.01.2026

Date de validité

26.01.2031

Nom du déclarant

Fritz Landolt AG

Représentant: Susanne Mark

Email: susanne.mark@landolt.com

Nom du fabricant

Fritz Landolt AG

Bahnhofstr. 35, CH - 8752 Näfels

SWITZERLAND

Email: susanne.mark@landolt.com

Le site du fabricant

Bahnhofstr. 35, CH - 8752 Näfels

SUISSE

Règles de rédaction (PCR)

En conformité avec la norme EN 15804+A2 ainsi que, EPD Square PCR v1.0, 2024.

Unité déclarée

1m²

Masse par unité déclarée

0.15 kg

Code UN CPC

36910 - Revêtements de sol en matières plastiques, en rouleaux ou sous forme de carreaux ; revêtements muraux ou de plafond en matières plastiques

Couverture Géographique

Monde

Période des données

janv. 2024- déc. 2024

Comparaison des produits

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2. Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations).

Auteurs de L'ACV et DEP

Sarah Curpen, Silvia Vilčeková, EPD Clarity, s.r.o.

Vérification Indépendante

Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025:2006.

Interne: ☐

Externe: ☒

Vérifiée par

Yazan Badour



Le propriétaire de la déclaration est responsable des informations et des preuves sous-jacentes. EPD Square n'est pas responsable des données et des preuves relatives au fabricant et à l'analyse du cycle de vie.

Frontières du système

Du berceau à la sortie d'usine avec les modules C1 à C4 et le module D. L'ACV a été réalisée en tenant compte des étapes A1 à A3 du produit, des modules C1 à C4 et du module D.

Étapes du cycle de vie and couverture géographique

	Étape de fabrication			Étape de mise en œuvre			Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Approvisionnement en matières premières		Transport	Fabrication	Transport	Installation	Usage	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l' énergie	Utilisation de l' eau	Déconstruction/ démolition	Transport	Traitement des déchets	Décharge	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Étapes	A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D	
Étapes modélisée	✓	✓	✓	✓	✓	NM	NM	NM	NM	NM	NM	NM	✓	✓	✓	✓	✓	
Couverture géographique	EU	EU	CH	monde	monde	NM	NM	NM	NM	NM	NM	NM	monde	monde	monde	monde	monde	

NM : Étape non modélisée

Description de l'entreprise

Fondée en 1884 et certifiée ISO 9001, Fritz Landolt AG est une entreprise suisse qui se distingue par ses produits et services innovants et sur mesure.

En tant que spécialiste suisse de la protection temporaire des surfaces et fabricant de confiance de non-tissés techniques, Fritz Landolt AG dessert un large éventail d'industries et d'applications. Nos produits de haute qualité protègent de manière fiable les surfaces contre les influences extérieures et améliorent la sécurité au travail, que ce soit sur les chantiers de construction ou dans le cadre de l'entretien de véhicules, de navires ou d'avions.

Nous protégeons ce qui vous tient à cœur.

Informations Générales

Nom des produits

Floorliner™ basic & Floorliner™ vapor

Description des produits

Floorliner™ basic: Tissu non-tissé adhésif avec un film imperméable en surface. Multifonctionnel.

Floorliner™ vapor: Tissu non-tissé avec un film imperméable et perméable à la vapeur en surface. Multifonctionnel.

Description de l'usage des produits

Floorliner™ basic: Protection de surface pour sols contre les liquides et les impacts mécaniques dans le secteur de la construction. Peut être utilisé pour les sols carrelés, les parquets, les sols stratifiés, les sols textiles, les cuisines, les plans de travail, la céramique et les installations sanitaires.

Floorliner™ vapor: Protection de surface pour sols contre les liquides et les impacts mécaniques dans le secteur de la construction, en particulier pour les sols nouvellement posés afin de permettre l'évaporation de l'humidité et des solvants. Elle peut être utilisée pour les sols en céramique et en pierre naturelle ainsi que pour les parquets huilés vitrifiés sur place.

Paramètres techniques

Floorliner™ basic: Largeur 100-200 cm, longueur : 25-50 m et épaisseur 1.4mm.

Floorliner™ vapor: Largeur 100-200 cm, longueur : 25-50 m et épaisseur 1.8mm.

Norme : ISO 9073-part 1-3

Pour plus d'informations sur l'application des produits, rendez-vous sur www.landolt.com.

Couverture géographique

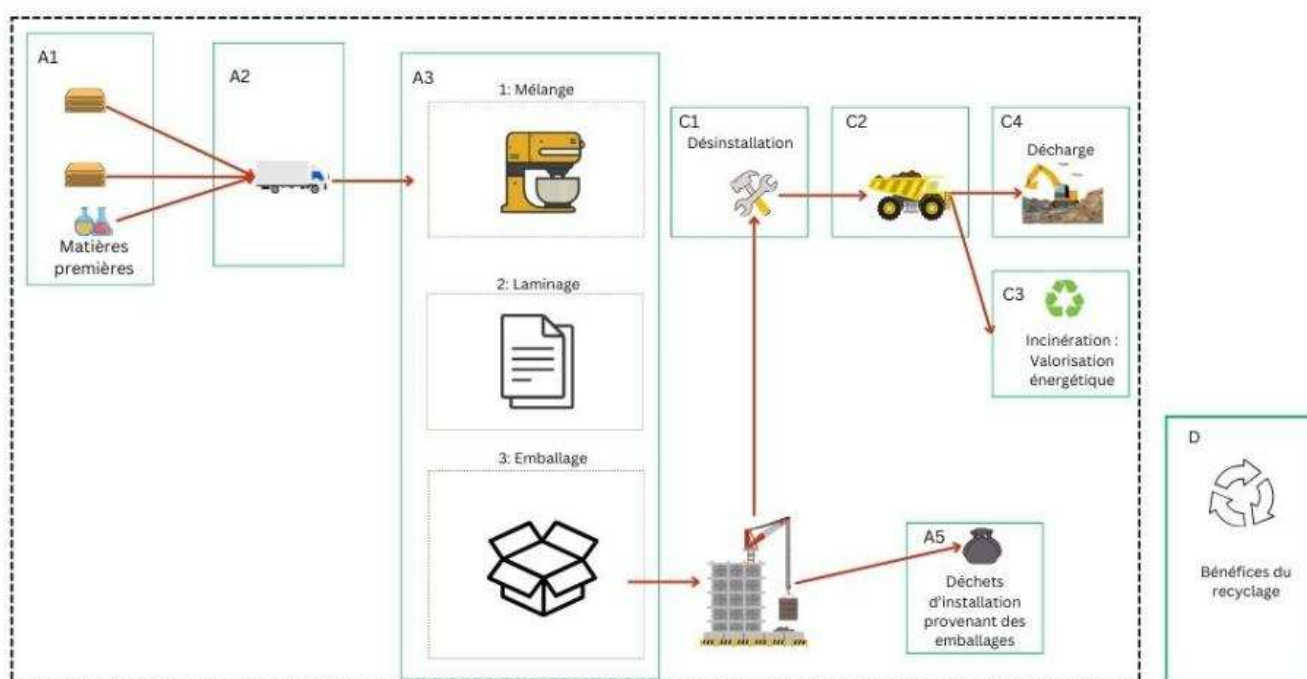
Monde

Description des composants du produit

Composants	Valeur, %	Matériau post consommation, Valeur-%	Matière renouvelable, Valeur-%
Fibre	60-64	95	0
Liant chimique	18-20	0	0
Film plastique	18-20	0	
Total	100	58	0
Matériaux d'emballage	Valeur, kg	Valeur-% (vs. le produit)	
Carton	0.00287	1.9	
Film plastique	0.001387	0.92	
Palette en bois	0.00893	5.95	

Étape de production

Le produit est fabriqué à partir d'un non-tissé PES composé d'un mélange de fibres de différents composants, qui est ensuite enduit d'un composé acrylate adhésif. Ce non-tissé enduit est ensuite laminé avec un film polyéthylène (PE), le type de film variant en fonction de la variante du produit. Le matériau laminé est ensuite découpé à la largeur souhaitée, enroulé sur un rouleau en carton à une longueur spécifiée et emballé à l'aide de films PE. Enfin, les rouleaux sont disposés sur une palette en bois et enveloppés d'un film étirable pour la livraison.



L'analyse de cycle de vie

Critère d'exclusion

L'étude n'exclut aucun processus déclaré obligatoire dans la norme EN 15804:2012+A2:2019 et la PCR appliquée. L'étude n'exclut aucune matière ou substance dangereuse. L'étude inclut toutes les principales matières premières et consommations d'énergie. Aucun processus unitaire représentant plus de 1 % de la masse totale ou des flux d'énergie n'est négligé. Les flux d'entrées et de sorties négligés spécifiques au module ne dépassent pas non plus 5 % de la consommation d'énergie ou de la masse. Les additifs ne sont pas inclus dans cette étude, car leur masse est inférieure à 5 % des entrées totales. La production d'équipements, les activités de construction et d'infrastructure, la maintenance et l'exploitation des équipements, les activités liées au personnel, la consommation d'énergie et d'eau liée à la gestion de l'entreprise et les activités de vente sont exclues.

Conformément aux critères d'exclusion de la norme EN 15804+A2, les additifs utilisés dans le processus de fabrication, qui représentent 1 % de l'apport en masse total, ont été exclus de l'analyse du cycle de vie (ACV). La justification de cette exclusion est la suivante :

Contribution en masse : la masse totale des additifs est inférieure au seuil de 5 % défini dans la norme EN 15804+A2, qui autorise l'omission des entrées contribuant à moins de 5 % de la masse totale du système.

Pertinence environnementale : L'impact environnemental de ces additifs devrait être négligeable par rapport aux matières premières primaires et à la consommation d'énergie. Leur exclusion ne devrait pas influencer de manière significative les résultats ou les conclusions globaux de l'ACV.

Disponibilité des données et justification de l'effort : Compte tenu de leur contribution mineure, l'effort nécessaire pour collecter des données détaillées sur la production et l'impact environnemental de ces additifs serait disproportionné par rapport à leur effet attendu sur les résultats.

Conformité à la norme EN 15804+A2 : L'exclusion suit les règles de coupure de la norme EN 15804+A2, qui stipulent que les entrées omises ne doivent pas dépasser 5 % de la consommation d'énergie, de la masse ou de l'impact environnemental et ne doivent pas modifier les conclusions globales de l'ACV.

Allocations, estimations et hypothèses

La répartition est basée sur le taux de production annuel et effectuée avec une grande précision. Les valeurs pour 1 m² des produits utilisés dans cette étude sont calculées en tenant compte du poids total du produit par production annuelle. L'usine de production fabrique plusieurs types de produits ; comme les processus de production de ces produits sont similaires, les pourcentages de production annuelle sont pris en compte pour la répartition. En fonction du rapport entre la production annuelle du produit déclaré et la production annuelle totale de l'usine, la consommation énergétique annuelle totale, les matériaux d'emballage et les déchets générés par le produit déclaré sont répartis. Ensuite, la production fixée à 1 m² et la quantité correspondante de produit sont utilisées dans les calculs.

Base(s) de données et logiciel

Ce DEP a été créé à l'aide du générateur d'EPD pré-vérifiées One Click LCA. Les bases de données Ecoinvent v3.10.1 et One Click LCA ont été utilisées comme sources de données environnementales.

Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

Les scénarios inclus dans l'ACV sont basés sur des scénarios réalistes actuellement utilisés et représentatifs de l'un des scénarios alternatifs les plus probables.

Étapes du cycle de vie A2 et C2 : le facteur de volume d'utilisation de la capacité du véhicule est supposé être égal à 1, ce qui signifie une charge complète. Il peut varier, mais comme le rôle des émissions liées au transport dans les résultats totaux est faible, la variation de la charge est supposée négligeable. Les retours à vide ne sont pas pris en compte, car on suppose que le trajet retour est utilisé par les entreprises de transport pour répondre aux besoins d'autres clients.

Installation A5: Les déchets d'emballage sont pris en compte dans le module A5. 9 % des emballages plastiques sont recyclés et 12 % sont incinérés avec récupération d'énergie. 32 % des palettes en bois sont recyclées et 30 % sont incinérées avec récupération d'énergie. Le reste des emballages en plastique est mis en décharge. Le reste des palettes en bois est également mis en décharge.

Étape de fin de vie C1: Les impacts de la phase de déconstruction sont supposés nuls, car la consommation d'énergie et de ressources naturelles pour le démontage du produit en fin de vie est négligeable. Le produit est retiré manuellement. C2 : La distance de transport jusqu'au centre d'élimination le plus proche est estimée à 50 km et le mode de transport est supposé être le camion, qui est le plus courant. Le transport du produit vers le site de fabrication est estimé de manière prudente à 100 km, sur la base de l'estimation fournie par le fabricant (voir distance de transport A2).

Module C3: 80 % du produit est incinéré avec récupération d'énergie.

Module C4 : 20 % du produit finit dans une décharge sans traitement préalable.

D : Les bénéfices de l'emballage sont pris en compte, ainsi que les bénéfices de la substitution sur la base de la quantité d'énergie exportée à partir de C3.

Scénario énergétique

Source et qualité des données sur l'électricité	Consumption mix w/o renewables, Switzerland, 2022, IEA
Électricité kg CO _{2e} / kWh	0.021
Source et qualité des données sur l'électricité, Solaire	Electricity production, photovoltaic, ecoinvent 3.10.1
Électricité kg CO _{2e} / kWh	0.12
Chauffage	District Heating, ecoinvent 3.10.1
Chauffage kg CO _{2e} / kWh	0.0331
Chauffage (Gaz naturel)	Natural gas at diffusion absorption heat pump, ecoinvent 3.10.1
Gaz naturel kg CO _{2e} / kWh	0.0603

Étapes de fin de vie (C1, C2, C3, C4)

	Valeur	Unité
Collectés séparément	0	kg
Collectés comme déchets de construction mixtes	0	kg
Réutilisation	0	kg
Recyclage	0	kg
Récupération d'énergie	0.12	kg
Mise en décharge	0.03	kg

Bénéfices et charges (D)

Les bénéfices et les charges sont pris en compte. Seuls les bénéfices et les charges liés à l'emballage sont pris en compte.

Résultats de l'analyse du cycle de vie

Les résultats sont présentés par mètre carré (unité déclarée) du produit. Les résultats estimés en matière d'impact ne sont que des déclarations relatives qui n'indiquent pas les points finaux des catégories d'impact, le dépassement des valeurs seuils, les marges de sécurité ou les risques.

Indicateurs Environnementaux – EN 15804+A2

Catégorie d'impact	Unité	A1-A3	A4	A5	C1	C2	C3	C4	D
Changement climatique-total	kg CO ₂ eq.	3.5E-01	1.2E-02	1.6E-02	0.0E+00	2.6E-03	1.4E-01	4.6E-03	-1.7E-02
Changement climatique-combustibles fossiles	kg CO ₂ eq.	3.7E-01	1.2E-02	1.1E-03	0.0E+00	2.6E-03	1.4E-01	4.6E-03	-1.7E-02
Changement climatique - biogénique	kg CO ₂ eq.	-1.7E-02	0.0E+00	1.5E-02	0.0E+00	5.8E-07	-2.1E-04	-2.4E-06	1.5E-04
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO ₂ eq.	2.5E-03	4.8E-06	4.2E-07	0.0E+00	1.2E-06	2.1E-05	2.8E-07	-3.8E-05
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC11 eq.	9.1E-08	2.6E-10	8.1E-12	0.0E+00	3.8E-11	6.3E-10	1.1E-11	-2.6E-10
Acidification	mol H ⁺ eq.	1.0E-03	2.9E-05	2.3E-06	0.0E+00	8.7E-06	1.1E-04	3.0E-06	-9.7E-05
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq.	5.4E-05	8.6E-07	1.2E-07	0.0E+00	2.0E-07	6.8E-06	4.5E-08	-1.3E-05
Eutrophisation aquatique marine	kg N eq.	2.0E-04	7.6E-06	4.1E-06	0.0E+00	2.9E-06	3.7E-05	1.0E-05	-1.5E-05
Eutrophisation terrestre	mol N eq.	1.8E-03	8.2E-05	8.5E-06	0.0E+00	3.1E-05	3.0E-04	1.2E-05	-1.4E-04
Formation d'ozone photochimique	kg NMVOC eq.	1.2E-03	5.0E-05	3.3E-06	0.0E+00	1.3E-05	9.6E-05	5.4E-06	-4.8E-05
Épuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux	kg Sb eq.	2.0E-04	3.5E-08	1.8E-09	0.0E+00	7.2E-09	1.8E-07	9.6E-10	-3.2E-08
Épuisement des ressources abiotiques - combustibles fossiles	MJ	7.7E+00	1.8E-01	7.4E-03	0.0E+00	3.7E-02	2.4E-01	9.4E-03	-3.4E-01
Besoin en eau	m³	2.5E+00	9.4E-04	7.4E-05	0.0E+00	1.8E-04	1.6E-01	4.6E-05	-7.7E-03

Indicateurs Environnementaux Secondaires – EN 15804+A2

Catégorie d'impact	Unité	A1-A3	A4	A5	C1	C2	C3	C4	D
Émissions de particules fines	Incidence de maladies	1.2E-08	1.2E-09	5.1E-11	0.0E+00	2.6E-10	1.1E-09	6.8E-11	-6.0E-10
Rayonnement ionisant, santé humaine	kBq U235 eq.	6.6E-02	2.2E-04	1.6E-05	0.0E+00	3.2E-05	1.0E-03	9.4E-06	-7.9E-03
Écotoxicité (eaux douces)	CTUe	1.5E+00	2.2E-02	5.5E-03	0.0E+00	5.3E-03	6.8E+00	1.4E-02	-4.1E-02
Toxicité humaine, effets cancérogènes	CTUh	8.4E-11	2.0E-12	2.0E-13	0.0E+00	4.2E-13	4.3E-11	2.2E-13	-3.4E-12
Toxicité humaine, effets non cancérogènes	CTUh	5.2E-09	1.2E-10	1.1E-11	0.0E+00	2.4E-11	6.8E-10	4.4E-11	-1.5E-10
Impacts liés à l'occupation des sols/qualité du sol	[-]	2.8E+00	1.9E-01	9.7E-03	0.0E+00	3.7E-02	1.5E-01	2.2E-02	-8.3E-02

Utilisation de ressources

Catégorie d'impact	Unité	A1-A3	A4	A5	C1	C2	C3	C4	D
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ	9.8E-01	3.0E-03	-1.8E-01	0.0E+00	5.1E-04	2.3E-02	1.5E-04	-6.9E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières	MJ	1.6E-01	0.0E+00	-1.6E-01	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	1.0E-03
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ	1.1E+00	3.0E-03	-3.4E-01	0.0E+00	5.1E-04	2.3E-02	1.5E-04	-6.8E-02
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ	2.1E+00	1.8E-01	-4.2E-02	0.0E+00	3.7E-02	-3.3E+00	-1.5E+00	-3.4E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ	5.9E+00	0.0E+00	-6.9E-02	0.0E+00	0.0E+00	-4.1E+00	-1.0E+00	1.1E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ	7.9E+00	1.8E-01	-1.1E-01	0.0E+00	3.7E-02	-7.3E+00	-2.5E+00	-3.3E-01
Utilisation de matière secondaire	kg	1.2E-01	8.0E-05	4.7E-06	0.0E+00	1.6E-05	2.4E-04	3.4E-06	2.4E-04
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ	4.1E-03	1.0E-06	5.2E-08	0.0E+00	2.0E-07	2.2E-05	6.4E-08	-1.7E-07
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³	4.4E-03	2.7E-05	-3.1E-05	0.0E+00	5.5E-06	3.8E-03	-1.4E-04	-2.7E-04

Catégorie de déchets

Catégorie d'impact	Unité	A1-A3	A4	A5	C1	C2	C3	C4	D
Déchets dangereux éliminés	kg	1.2E-02	2.7E-04	3.3E-05	0.0E+00	6.3E-05	3.8E-02	1.7E-05	-1.1E-03
Déchets non dangereux éliminés	kg	1.4E+00	5.3E-03	4.5E-02	0.0E+00	1.2E-03	1.6E-01	1.9E-01	-6.3E-02
Déchets radioactifs éliminés	kg	1.1E-05	5.5E-08	3.9E-09	0.0E+00	7.9E-09	2.7E-07	2.3E-09	-2.0E-06

Flux sortants

Catégorie d'impact	Unité	A1-A3	A4	A5	C1	C2	C3	C4	D
Composants destinés à la réutilisation	kg	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg	1.8E-02	0.0E+00	3.8E-03	0.0E+00	0.0E+00	5.1E-02	0.0E+00	0.0E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg	2.0E-04	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00	0.0E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur	MJ	0.0E+00	0.0E+00	3.5E-03	0.0E+00	0.0E+00	5.0E-01	0.0E+00	0.0E+00
Energie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ	0.0E+00	0.0E+00	3.5E-03	0.0E+00	0.0E+00	1.6E+00	0.0E+00	0.0E+00

Information sur la teneur en carbone biogénique

Paramètre	Valeur	Unité
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	0	kg C
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	0.0373	kg C

Données spécifiques et variation des données pour A1-A3

Specific data and data variation	Valeur-%
Données spécifiques	60
Variation - produits	4%
Variation - site de production	Non pertinent

Substances dangereuses

☒ On précise que les matières premières utilisées ne présentent aucune substance appartenant à la liste candidate selon le règlement REACH à plus de 0,1% en masse.

Coordonnées

Opérateur de programme

EPD Square, s.r.o.
Lermontovova 3, 811 05
Bratislava, Slovak Republic
Email: info@epdsquare.com

Déclarant

Fritz Landolt AG
Contact person: Susanne Mark
Email: susanne.mark@landolt.com

Auteurs de L'ACV et DEP

Sarah Curpen, Silvia Vilčeková, EPD Clarity, s.r.o.
Email: curpen@epdclarity.com; vilcekova@epdclarity.com

Vérifiée par

Yazan Badour
Email: yazan.badour.pdh@gmail.com

Références

ISO 14020:2000

Environmental labels and declarations – General principles

ISO 14025:2010

Environmental labels and declarations - Type III environmental declarations - Principles and procedures

ISO 14040:2006

Environmental management – Life cycle assessment – Principles and framework

ISO 14044:2006

Environmental management - Life cycle assessment - Requirements and guidelines

EN 15804:2012+A2:2019

Sustainability of construction works - Environmental product declaration - Core rules for the product category of construction products

EPD Square. General Programme Instructions v.1, 2024. www.epdsquare.com

EPD Square PCR v1.0, 2024. www.epdsquare.com

Ecoinvent base de données v3.10.1 (2024) etOne Click LCA base de données.

Plastics Europe. *The Circular Economy for Plastics. A European Analysis*. 2024.

Life Cycle Assessment Background Report, Floorliner™ Basic and Floorliner™ Vapor. August 2025.

Annex

Indicateurs Environnementaux – EN 15804+A1, CML/ISO 21930

Catégorie d'impact	Unité	A1-A3	A4	A5	C1	C2	C3	C4	D
Changement climatique	kg CO ₂ e	3.7E-01	1.2E-02	1.8E-03	0.0E+00	2.6E-03	1.4E-01	4.4E-03	-1.7E-02
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC11e	6.4E-08	2.0E-10	6.5E-12	0.0E+00	3.0E-11	6.0E-10	8.8E-12	-2.1E-10
Acidification	kg SO ₂ e	8.5E-04	2.3E-05	1.7E-06	0.0E+00	6.7E-06	8.5E-05	2.2E-06	-8.2E-05
Eutrophisation aquatique	kg PO ₄ e	2.2E-03	5.7E-06	1.1E-06	0.0E+00	1.6E-06	1.7E-05	1.5E-06	-2.2E-05
Formation d'ozone photochimique	kg Ethenee	9.3E-05	2.3E-06	3.3E-07	0.0E+00	6.0E-07	8.0E-06	8.4E-07	-4.7E-06
Épuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux	kg Sbe	2.0E-04	3.4E-08	1.8E-09	0.0E+00	7.0E-09	1.3E-07	9.3E-10	-3.2E-08
Épuisement des ressources abiotiques - combustibles fossiles	MJ	7.3E+00	1.8E-01	7.2E-03	0.0E+00	3.7E-02	2.2E-01	9.3E-03	-2.0E-01

Indicateurs Environnementaux – changement climatique, gaz à effet de serre

Catégorie d'impact	Unité	A1-A3	A4	A5	C1	C2	C3	C4	D
Changement climatique	kg CO ₂ e	3.7E-01	1.2E-02	1.8E-03	0.0E+00	2.6E-03	1.4E-01	4.4E-03	-1.7E-02